

# DEPARTEMENT DE L'YONNE

Communauté de  
Communes du Jovinien



EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 16 juin 2010

CONVOICATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 08 JUIN 2010  
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 25  
JUN 2010  
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le seize juin deux mille dix à vingt heures trente dans la salle des Champs Blancs à Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**ETAIENTS PRESENTS :** Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, , Monsieur Bernard MORAINÉ , Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Mohamed BELKAÏD (suppléant de Madame Frédérique COLAS), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

**ETAIENT EXCUSES :**

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Madame Frédérique COLAS (représentée par Monsieur Mohamed BELKAÏD).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Mohamed BELKAÏD

\*\*\*

**OBJET :** (N°35/2010)

## Conseil communautaire du 16 juin 2010

N°35/2010

**OBJET** : CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE JOIGNY

Au début de l'année 2010, les DRASS, DDASS et ARH ont laissé place à un établissement public chargé de définir et d'appliquer la politique régionale de santé, l'ARS. Cette agence a pour missions de définir la politique de santé régionale en liaison avec tous les acteurs, assurer la régulation et la coordination de leurs actions, contribuer à la réduction des inégalités en matière de santé, veiller aux grands équilibres financiers et respecter l'objectif national de dépenses d'assurance maladie. Les agences sont des établissements publics à caractère administratif, placées sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées.

Dans ce cadre le centre hospitalier de Joigny doit constituer un conseil de surveillance composé de représentants des collectivités territoriales, de représentants du personnel et de personnalités qualifiées. A ce titre il est proposé au Conseil Communautaire de désigner un représentant de la CCJ. Nicolas SORET se porte candidat.

**Le conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité.**

**DESIGNE** Nicolas SORET comme représentant de la Communauté de Communes du Jovinien au sein du Conseil de surveillance de l'Hôpital de Joigny

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Nicolas SORET

